



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

Rédacteur		Hocine HAKKI
Participants	Direction	Florence CAUVET (DRH) Jerome LAMY (Relations sociales)
	Membres	membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers : RSI, B2B, B2C
	Représentant syndical	UNSA, CFDT, CFTC
	Sécurité et santé au travail	Jean-Luc DHOLLANDE
	Personnes ayant reçu l'invitation Outlook	<i>LE HYARIC KEVERLET, Elisabeth; DE RUI, Laurent; CHAILLANI, Salima; DOUTRES, Dominique; HABIB, Laurent; HAKKI, Hocine; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis; MASSEY, Valérie; MICHELOT, Vincent (Achats); PAPIN, Stéphane; SADAR, Aslam; TALBI, Ali; TIMOFTE, Marius; MENDIBURU, Alain; GULRAIZ, Zia; BEN MAATOUG, Brahim; YOUNI, Rachid; COENT, Christophe; CAUVET, Florence; LAMY, Jérôme; DHOLLANDE, Jean-Luc; DEFRANCQ, Florence; TABUTEAU, Francky; FONTAINE, Marie; MIRANDEL, Virginie; PENON, Laurent; KHELIFA, Donia; PANCETTI, Antonello; BOUAZA, Salima; SAM BATH, Marie Rose; CHOUKRANE, Abdelkader; AOULOU, Aude; GUEDE, Franck; ROJAS, Anne-Marie</i>
Absents	Médecins du travail	Dr Laura DENETRE
	DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris 46/52 rue Albert 75640 PARIS Cedex 13	Lynda KEHILA Inspectrice du travail Téléphone : 01 40 45 36 50 Mail de l'unité de contrôle du 15ème arrondissement : idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr
	CRAMIF Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France 17-19 place de l'Argonne – 75019 Paris	Christophe DEBRAY Contrôleur de sécurité Téléphone : 01 40 05 38 16 Mail : prevention75.cramif@assurance-maladie.fr
Lieu		Par conférence téléphonique
Objet		Voir ordre du jour



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

De : LAMY, Jérôme

Envoyé : jeudi 12 mars 2020 18:30

Cc : CAUVET, Florence <florence.cauvet@sfr.com>; SAM BATH, Marie Rose <marierose.sambath@sfr.com>

Objet : commission ad hoc covid-19

Destinataires : participants à la réunion de ce matin, secrétaires des CSE métiers ou leurs représentants en cas d'absence

Bonjour à toutes et tous,

Dans le contexte exceptionnel et particulier du covid-19 et tenant compte de vos demandes de réunions de CSSCT sur le sujet, nous avons rappelé la mobilisation exceptionnelle des équipes sur le sujet tout en convenant du besoin d'information des instances de représentation du personnel à plusieurs égards (prévention des risques, organisation du travail, continuité de l'activité, etc).

Comme échangé ce matin, un dialogue social plus fluide et agile sera mis en place **sur les deux prochaines semaines (S12 et S13)** selon les modalités suivantes :

- Création d'une **commission ad hoc Covid-19** composée de représentants de la Direction et de représentants du personnel à savoir : **les membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers, 2 représentants de la CFDT et 2 représentants de la CFTC** ;
- Deux réunions auront lieu par semaine : le **mardi et le vendredi** ;
- Ces réunions d'une heure se tiendront **par téléphone**, selon les coordonnées skype qui seront communiquées dans les outlooks ;
- L'agenda sera organisé autour d'un **premier temps consacré aux annonces de la direction** puis d'un **second temps dédié à vos questions**,
- Vous pourrez adresser vos questions à l'avance par email en écrivant à relations.sociales@sfrserviceclient.fr, copie les membres de la commission ad hoc covid-19.

Puis, selon l'évolution du contexte et pour les suivantes (à partir de S14), nous partagerons ensemble sur les modalités de fonctionnement de cette commission ad hoc.

Enfin, nous vous demandons de veiller à ce que les demandes de réunion extraordinaire de CSSCT Centrale du 11 mars et de réunion extraordinaire de CSSCT Réseaux et SI du 11 mars soient formellement retirées.

Sachant pouvoir compter sur vous dans ce contexte inédit.

Bien cordialement,

Jérôme Lamy
Directeur des Relations Sociales



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Florence CAUVET

Cette séance fait suite à celles tenues les 17, 20, 24 et 26 mars

Point d'actualité sur le Covid-19, ses effets et conséquences

Réunion de 13h30 à 14h50

Elu(e) UNSA : demande vers quelle heure aujourd'hui partiront les mails vers les élus mis chômage partiel (depuis le 24 mars) et de leur acceptation ou non à cette situation ?

Direction : répond que les mails seront envoyés ce jour

Elu(e) UNSA : s'informe quant à la note interne sur la prise des CP et RTT pendant cette période de confinement et les déclarations du gouvernement ? Quid de l'annulation des congés ? Certains salariés se voient refuser leur demande d'annulation de congés posés et cela vient en contradiction avec note interne de la DRH. Les salariés ne comprennent pas pourquoi il y a des refus.

Florence CAUVET (DRH) : indique qu'il faut solder les congés entre avril et mai et qu'il y aura la possibilité de reporter 5 jours. Ce report sera soumis à autorisation du manager, comme habituellement. La Direction indique que ces formulaires de report seront disponibles fin mai.

Elu(e) : plusieurs membres ne comprennent pas la même chose à la lecture de la note interne et font part de leur trouble.

Florence CAUVET (DRH) : rappelle que la Direction considère que la communication de la RH est très claire. La Direction prend note et indique que les difficultés seront gérées au cas par cas.

Elu(e) : se demande, pour les CP posés avant le confinement, qu'un salarié puisse avoir la possibilité de reporter au moins 5 CP sous validation du manager.

Florence CAUVET (DRH) : le confirme. Car le manager peut refuser ce report pour des raisons de service comme habituellement les précédentes années.

Elu(e) : ne comprend pas la réponse de la Direction

Florence CAUVET (DRH) : reprend que c'est sous la responsabilité du manager qui peut et décide ou pas de la ratification des congés de ses collaborateurs et selon les besoins de son activité.

Elu(e) UNSA : demande des informations quant à la cellule de soutien psychologique mise à disposition de tous les salariés et des engagements de la Direction



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

d'augmenter le nombre de séances avec les professionnels. Et quel est le retour du prestataire ELEAS quant à l'augmentation du nombre de psychothérapeutes ?

Florence CAUVET (DRH) : indique ne pas avoir de retour d'ELEAS à ce jour. Elle est en attente. La Direction fait remarquer qu'elle a remis sur intranet les « dispositifs » de soutiens psychologiques pour les salariés. (NDLR : voir en annexe 1)

Elu(e) UNSA : Nous avons eu l'information que les rendez-vous avec les psychothérapeutes passeraient de 5 à 8. Ce qui reste très peu dans le cadre d'un vrai suivi psychologique. Et on a déjà constaté que des salariés se voient refuser des rendez-vous au bout de leur 5^{ème} rendez-vous et ne peuvent en avoir un 6^{ème}.

Florence CAUVET (DRH) : confirme avoir bien demandé à ELEAS de passer commande à 8 rendez-vous maximum mais ne sait pas si ELEAS va pouvoir supporter cette charge supplémentaire.

Elu(e) : rappelle que c'est maintenant et en ce moment de confinement que les salariés ont des besoins de soutiens psychologiques. Nous sommes pour certains dans le cas de travailleurs isolés, ce qui peut être dangereux. Nous vous demandons d'élargir le suivi des salariés demandeurs à beaucoup plus que de ne vous contenter à une logique financière que de seulement 8 rendez-vous. Arrêtez les quotas et allez au-delà, autant que nécessaire.

Florence CAUVET (DRH) : nous n'avons pas de réponse et pas de retour du prestataire ELEAS

Elu(e) : rappelle avoir demandé que la Direction fournisse un état des lieux des centres de santé en France. Où en est-on ?

Jean-Luc DHOLLANDE : vous allez recevoir le mail du fonctionnement des Médecins du travail (MdT) de Balard dans ce contexte de crise (NDLR : voir doc en annexes). Le service de santé est réduit et très simple de fonctionnement aujourd'hui. Toutes les demandes périodiques ne sont plus prises en compte. Sont assurées les visites de reprise et d'embauche, et les demandes urgentes à l'initiative du collaborateur ou de son RH. Il existe des possibilités de téléconsultation à distance avec l'accord du salarié ou bien visite en présentiel dans les locaux de SFR voire dans d'autres locaux si besoin en Province. Un tableau va être transmis à la commission de tous les services de santé de France. Ce tableau sera remis à jour au fur et à mesure des modifications connues.

Elu(e) UNSA : se demande si chaque service de santé est joignable par téléphone, par mail ou autre moyen ?

Jean-Luc DHOLLANDE : Oui c'est une préconisation que nous avons. Mais il note que des services de santé risquent de ne plus avoir de ressources humaines et devront peut-être fermer. Il indique que ce tableau sera mis sur l'intranet.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

Elu(e) UNSA : se demande ce qui se passera lorsqu'un salarié souhaitant contacter son service de santé et qu'il ne peut pas les joindre ?

Jean-Luc DHOLLANDE : répond que ce salarié devra d'abord appeler sa RH qui reviendra vers lui-même (JL Dhollande) pour résoudre cette problématique.

Elu(e) UNSA : demande que cette précision soit visible sur le tableau et sur l'intranet : de se rapprocher de la RH si pas de réponse du service de santé.

Elu(e) : se demande ce qui se passe pour un salarié en fin de période de TAD thérapeutique ? Comment se passe le renouvellement de son TAD thérapeutique puisqu'il doit avoir l'aval du MdT ?

Jean-Luc DHOLLANDE : répond que c'est effectivement de la responsabilité du MdT. Le MdT pourra préconiser une reconduction (avec avis simple MdT en présentiel ou par téléconsultation) et le salarié fera alors une visite au sortir du confinement.

Florence CAUVET (DRH) : revient sur le prestataire ELEAS et informe que leurs prestations sont bien passées à 8 rendez-vous de 1 heure par salarié demandeur. Elle s'engage à augmenter le nombre de rendez-vous si le volume de sollicitations est en hausse. Mais pour l'instant ELEAS ne lui fait pas remarquer de hausse sensible de demande de salariés ni de problématique alarmante de salariés.

Elu(e) UNSA : remarque et porte à l'attention de la DRH que les rendez-vous avec les psychothérapeutes d'ELEAS sont difficiles à prendre parce que déjà bien remplis et ne peuvent être pris que plusieurs semaines après le premier coup de fil.

Florence CAUVET (DRH) : répond qu'ELEAS ne semble pas remonter cette difficulté. Elle s'engage à vérifier cette problématique de disponibilité.

Elu(e) : se demande comment fait un salarié qui se retrouve malade pendant sa période de chômage partiel ? Qu'en est-il du dépôt de son arrêt de travail et de sa validation ?

Jérôme LAMY (Relations sociales) : répond que ses équipes sont en cours d'analyse sur ce sujet parce que c'est compliqué techniquement.

Elu(e) : se demande à partir de quelle date démarre effectivement le chômage partiel ? Est-ce la journée du 23 mars ou bien du 24 mars ?

Jérôme LAMY (Relations sociales) : répond être en cours d'analyse.

Elu(e) : se demande où en est la Direction à propos des tickets restaurants ?

Jérôme LAMY (Relations sociales) : répond être en cours d'analyse.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

Elu(e) UNSA : propose une alternative qui concerne un salarié actuellement en TAD mais qui par solidarité et convenances personnelles souhaite céder sa place en TAD à un collègue de son équipe en chômage partiel. Comment peut-il faire ?

Florence CAUVET (DRH) : répond que ce « mouvement » doit être validé auprès du manager de l'équipe après qu'il ait évalué l'équivalence de compétences entre ces 2 salariés.

Elu(e) UNSA : demande alors, si la permutation n'est pas possible : Comment organiser des roulements à l'intérieur des équipes ?

Florence CAUVET (DRH) : répond qu'il n'est pas envisagé de roulements. Elle affirme qu'il n'y aura pas de troc. Ce sont des situations qui seront à voir au cas par cas avec le manager.

Elu(e) UNSA : constate qu'il y a eu aucune pédagogie de la part de la Direction alors les salariés se débrouillent. On vous alerte aussi sur la charge de travail qui a énormément augmentée. Les élus vous ont aussi alerté sur les possibles risques psycho sociaux, pour les équipes et pour les travailleurs isolés. Ça ressemble à du travail dissimulé et c'est illégal. Nous vous demandons de sensibiliser les managers sur la possibilité de roulements.

Florence CAUVET (DRH) : rétorque ne pas avoir à s'immiscer de la sorte. Elle rappelle que c'est au manager de voir, d'organiser et de gérer les situations de chômage partiel de son équipe.

Elu(e) UNSA : s'insurge de la réponse de Madame Cauvet. Il constate que la Direction génère un double discours. Il rappelle que la réalité terrain ce sont des heures supplémentaires pour les salariés en PCA et en TAD et que les salariés en ont marre des doubles discours de la Direction Générale. Il constate que la DG ne veut pas plus les salariés en TAD ou en PCA. Les élus constatent d'ores-et-déjà de grosses fatigues psychologiques et morales de ces salariés et managers de proximité. D'ailleurs, certains managers ne savent pas comment gérer la crise. Il y a des salariés qui sont en souffrance. Cela peut donc leur être très utile de faire des roulements de personnel rien que pour gérer ces fatigues. Cela ne sera même pas pénalisant pour la DG. Il se demande ce qui empêche la DG de le faire et de le laisser se mettre en place ? Il s'insurge sur le fait de demander aux salariés de faire des heures supplémentaires au dépend de leur santé !

Elu(e) UNSA : demande à la Direction de demander aux Directeurs et aux managers d'arrêter d'envoyer des injonctions de travail aux salariés en chômage partiel. C'est aussi des injonctions de rappels aux salariés en chômage partiel qui doivent signer leurs objectifs suite à EA. Nous craignons que le management fasse des reproches sur ce refus de signature des EA à la fin du confinement. Il demande qu'il y ait dès maintenant, la possibilité de décaler cette signature. De plus, il rappelle que les salariés en chômage partiel sont en suspension de contrat de travail et donc ne peuvent pas répondre à des sollicitations de l'entreprise. Ce qui met la Direction Générale dans l'illégalité.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

Elu(e) : Ajoute demander quelle sera la prise en charge de frais de déplacement pour le personnel en PCA ? S'agira-t-il d'un remboursement pour frais kilométriques ?

Direction : indique ne pas avoir eu le temps de traiter cette demande pour l'instant

Elu(e) : demande pourquoi le Directeur Monsieur RABUEL n'est pas présent à cette commission alors que cela a été demandé par l'UNSa à la réunion précédente ?

Direction : ... (*NDLR : silence de la Direction*)

Florence CAUVET (DRH) : informe

- qu'il n'y aura aucun impact sur la rémunération de mars.
- que la FAQ a été mise à jour.
- a entendu le ressenti terrain mais estime ne pas partager ce ressenti.
- réfute et dit ne pas être embarrassée par les questions en cours.
- déclare avancer sur les sujets en cours et que les notions d'objectifs sont claires pour tous les managers. On peut penser à certains décalages à la suite du confinement et on fera également des priorisations.

Elu(e) UNSA : remarque que la Direction ne veut pas entendre ni prendre en compte le côté anxiogène des décisions de la Direction Générale. Ce sont des sujets qui préoccupent les salariés en TAD, en PCA comme ceux qui sont en chômage partiel.

Florence CAUVET (DRH) : rappelle que sur le B2B certains objectifs ont déjà été priorisés. Si les élus ont des situations anxiogènes à remonter, alors elle les remercie de les résoudre avec la RH de proximité et le management du salarié.

Elu(e) UNSA : affirme que la RH de proximité et le management du salarié sont déjà sollicités par les élus. Et comme il y a des difficultés pour répondre c'est escaladé dans cette réunion. Il indique revenir très prochainement vers la DRH à ce sujet.

Elu(e) : demande que les réponses aux questions des RP puissent être apportées dans les meilleurs délais ? Il constate que certaines RH répondent dans les 2 mois voire, plus grave, ne peuvent apporter les réponses en séance.

Florence CAUVET (DRH) : affirme que pour elle ça doit être fluide. C'est du bon sens.

Elu(e) : alerte que des salariés en PCA et d'autres en intervention sur sites externes n'ont toujours pas reçu de gel et notamment en Régions.

Jean-Luc DHOLLANDE : confirme que les gels sont en cours de dispatching par le logisticien distributeur sur 9 sites. Et c'est la même chose pour d'autres items en approvisionnement dont les masques chirurgicaux. Il informe que les masques FFP2 eux, sont en cours de fabrication.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R5 du 31 mars 2020

Jean-Luc DHOLLANDE : informe que la DIAG continue ses travaux de prévention. Notamment par la mise à jour du DUER qui résume les préventions. Cette mise à jour va être faite au fur et à mesure. Il indique que les modèles de plans de prévention ont été mis à jour ainsi que la signature pour les presta intervenant sur nos sites. Les formations d'habilitations et de recyclage électrique et de formation travail en hauteur ont été validées jusqu'à la fin de l'année.

Elu(e) : se demande quels seront les scénarii des retours des salariés en masse ou partiels suite à la fin du confinement de la population

Jean-Luc DHOLLANDE : pense que le débat sur ce sujet est beaucoup trop prématuré à l'heure actuelle. La sortie du confinement se fera dans des conditions qui seront maîtrisées (consignes et cadrage par le Gouvernement). Mais ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Elu(e) UNSA : se demande comment un salarié déclaré en inaptitude partielle par le MDT puisse avoir un reclassement et un salaire ?

Direction : répond que le salaire reprend au bout d'un mois.

Elu(e) UNSA : se demande alors s'il y a une suspension de recherche de poste par l'employeur pendant le confinement du fait de l'indisponibilité d'une partie des ressources humaines ?

Direction : indique qu'il n'y a pas de suspension de recherche de poste et qu'il faut s'adresser au RH concerné.

Prochaine réunion : mardi 7 avril 2020

La séance est suspendue à 14 heures 50.

Hocine HAKKI
Rapporteur à la C2SCT Centrale SFR



Annexe 1

extrait intranet mise-à-jour du 31 mars 2020

Dispositifs d'accompagnement et de soutien

Suite aux différentes mesures annoncées par le Gouvernement, le Groupe a mis en place des mesures visant à protéger la santé de ses salariés et à contribuer à limiter la propagation du virus.

Ces mesures peuvent être source d'inquiétude et générer des difficultés pour certains salariés. C'est pourquoi, nous tenions à vous rappeler les différents dispositifs d'accompagnement et de soutien existant au sein de l'entreprise.

Un numéro gratuit d'écoute et de soutien, accessible à tous, 24/24 et 7/7

Une cellule d'accompagnement et de soutien est mise à disposition des salarié(e)s qui ressentent une difficulté personnelle, professionnelle ou mixte : **0 800 049 144.**

Un numéro gratuit d'écoute et de soutien dédié aux salarié(e)s en situation de handicap, 24/24 et 7/7

Une cellule d'accompagnement et de soutien dédiée est mise à disposition des salarié(e)s en situation de handicap qui ressentent une difficulté personnelle, professionnelle ou mixte : **0 8000 823 36.**

Les permanences psychologiques

Habituellement proposées en présentiel sur certains sites, **les permanences psychologiques s'effectueront à distance jusqu'à nouvel ordre.** Pour trouver les coordonnées de la psychologue intervenant sur votre site, veuillez consulter [notre espace dédié sur l'intranet](#).

Les permanences de l'assistante sociale du travail

L'assistante sociale du travail est à votre écoute pour vous conseiller dans les difficultés que vous pouvez rencontrer en lien avec votre environnement professionnel. [Retrouvez ici](#) toutes les informations

Tous les entretiens sont strictement confidentiels et anonymes.

Pensez aux gestes barrières et prenez soin de vous et de vos proches.
La Direction des Ressources Humaines

Annexe 2

